



Des nouvelles de La Saillante pour 2023

Bonjour ! Voici quelques nouvelles de l'association Sans aveu pour celles et ceux qui se demanderaient, avec impatience ou inquiétude, ce qu'il se passe de ce côté du Forez !

En premier lieu, cette lettre annonce la reprise des résidences dans la grange, dès le 4 mars. Plus tôt que les autres années, cette saison de résidence se prolongera également plus tard. Une dixième saison d'accueil qui s'allonge parce que la salle à l'étage est finie. Toute la grange, en fait, est finie... Les chantiers sont finis !

Après avoir décaissé, charpenté, planchéifié, après avoir fait apparaître un rez-de-chaussée et l'avoir aménagé, c'est la salle de travail à l'étage qui, depuis l'automne dernier, est isolée au plafond, isolée aux murs, chauffable, illuminée, bref, elle n'attend plus que ceux qui vont l'arpenter.

Et elles sont nombreuses à nouveau cette année : le calendrier des résidences, stages, ateliers est plein et le cabaret estival se prépare.

Une ribambelle de comédiennes et danseurs, professionnel.les ou amateur.ices, de compagnies, d'associations, un public de stagiaires, des Groupe d'Entraide Mutuelle qui reviennent, tout un petit monde auquel se mêleront auteurs et autrices dans les chambres.

Grâce à ces dernier.es, les Éditions de La Saillante foisonnent de projets : au moins 4 nouveaux recueils et pièces devraient voir le jour cette année. Dont le texte « Feu l'oiseau des champs » que l'association Sans aveu a joué ces deux dernières années.

Les adhésions restent une part importante du fonctionnement de l'association, c'est en grande partie grâce à elles que tous ces travaux se sont faits.

Nous remercions donc tous ceux et celles qui ont participé aux multiples chantiers, aux événements comme par leur cotisations régulières ou exceptionnelles, grandes ou petites, à la vie de La Saillante ces dernières années. Bien que les subventions nous permettent d'accueillir les résidences, de co-produire des projets et de payer des heures de régie ou d'administration, la débrouille, le bénévolat et les adhésions restent nos ressources principales et ce qui nous donne l'énergie de continuer à inviter, jouer, accueillir.

Nous remercions, alors, également, celles et ceux qui viennent ici plein de chaleurs. Si certain.es ne lésinent pas sur les danses de la pluie ou les salutations au soleil, d'autres, et parfois les mêmes, portent dans leur bagage les luttes qui se mènent, font écho aux mouvements de joies et de colères, s'échinent à trouver des astuces d'émancipation.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion de cette année, vous le trouverez également en venant nous voir, à côté des programmes de résidences et des livres des Éditions. N'hésitez pas à nous écrire, nous proposer vos projets, à venir voir si la porte est ouverte ou à aller sur le site internet ; on espère vous voir bientôt !

*N.B : Les dons au profit d'organismes ayant un caractère culturel, ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 66 %** du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable.*

Bulletin d'adhésion à l'association *Sans aveu / La Saillante*



Nous vous encourageons donc vivement à remplir le formulaire ci-joint qui permet d'être membre à l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023) de l'association, de participer à ses A.G. et autres instances décisionnelles. Nous vous invitons également à relayer l'initiative tout autour de vous!!!

L'adhésion est à prix libre.

Pour adhérer, vous pouvez remplir le bulletin ci-dessous et le renvoyer :

- } soit par mail à l'adresse : sansaveu@la-saillante.fr,
- } soit par courrier à l'adresse suivante : Association Sans aveu, 1 chemin du Pirou 63840 Saillant.

Par ailleurs si l'envie vous vient de nous faire un don, vous pouvez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de « Sans aveu » à l'adresse de l'association ou faire un virement sur le compte de l'association en vous servant du Rib envoyé en pièce jointe ". Nous vous remercions, le cas échéant, un reçu de dons que vous pourrez faire valoir auprès de vos impôts.

Pour toutes remarques ou questions vous pouvez nous contacter via le mail : la-saillante@hotmail.fr

Association Sans aveu

1 chemin du Pirou

63840 Saillant

www.la-saillante.fr

Déclarée à la sous-préfecture du Puy de Dôme sous le numéro : W631000585

Cotisation d'adhésion (à remettre à l'adhérent)

Reçue la somme de €, au titre de la cotisation

Espèces Chèque Virement

De M. Mme Mlle¹ : Nom

Prénom

Adresse :

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre bienfaiteur.

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et *le cas échéant* à l'avantage fiscal prévu par l'article 199 du CGI, et pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à le .. / .. /

La trésorière :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

✂-----

Bulletin d'adhésion (à conserver par l'association)

M. Mme Mlle¹ : Nom

Prénom

Adresse :

Le cas échéant : tél. fixe/port. :

E-mail :

Date d'adhésion :

Durée de l'adhésion : 2021

Cotisation acquittée :

Numéro de licence (*le cas échéant*)

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur (disponibles sur simple demande), et déclare vouloir adhérer à l'association Sans Aveu.

Fait en deux exemplaires à le .. / .. /

L'adhérent